

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

L'An deux mille quinze, le Vendredi 26 Juin à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Etaing, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 18 juin 2015, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Daniel GAY, M. Serge DERET, Mme Réjane LIBERT, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER, M. Jean-Pierre HECQUET (*jusqu'à la délibération n°15/M06/87*), Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO, Mme Christine LIBERAL, M. Jean-Pierre MOREAU, M. Dominique BLARY, M. Bernard BEAUCAMP, Mme Françoise WARLOP, M. Eric MORELLE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, M. Gilbert THERON, M. Jean-Louis CAPIEZ, M. Bertrand GRAVE, M. Michel VOLANTI, Mme Valérie RATTE, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Michel ROUSSEAU, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Gilles PINTIAUX, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. Gérard GENTY, M. Bernard BATTESTI, M. Jean-Luc LEROUX, M. Rodrigue MROZ, M. Laurent BONNARD, M. Gérard CRUTEL, Mme Marie-Thérèse BRIOIS (*jusqu'à la délibération n°15/M06/77*), M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, Mme Madeleine MAHIEU, M. Michel DEBAVELAERE, M. Pierre DECOURRIERE

Excusés représentés :

M. André LACROIX représenté par M. Bertrand GRAVE
M. André ANJORAND, représenté par M. Gérard GENTY
Mme Annick DANIEL, représentée par M. Laurent BONNARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Pierre LESTOCARD (pouvoir à M. Pierre GEORGET)
M. Michel HOUSAU (pouvoir à M. Hervé NAGLIK)
Mme Edwige MARCZYSHYN (pouvoir à M. Serge DERET)
M. Dominique BERTOUT (pouvoir à Mme Françoise WARLOP)
Mme Nathalie POTEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre MOREAU)
Mme Sonia LEDENT (pouvoir à M. Stéphane TONELLE)
M. Jean-Marie HERMANT (pouvoir à Mme Valérie RATTE)
M. Bernard TRANNIN (pouvoir à M. Jean-François LEMAIRE)
M. Eugène CITERNE (pouvoir à M. Eric ROUSSEL)
M. Jean-Charles DUPAS (pouvoir à M. Francis RIGAUT)
Mme Marie-Thérèse BRIOIS (pouvoir à M. Didier DRUBAY), à compter de la délibération n°15/M06/78
Mme Sylviane DURAK (pouvoir à Mme Catherine VESIEZ)
M. Jean-Pierre HECQUET (pouvoir à Mme Jocelyne CIESLAK), à compter de la délibération n°15/M06/88

Absents excusés :

Mme Agnès LAGEAT
M. Régis BAES
M. Jean-Pierre LEGER
Mme Marie-Christine GUENOT

M. Stéphane TONELLE est élu Secrétaire de Séance.

1°) délibération n°15/M06/74 - Adoption du Procès-Verbal du Conseil Communautaire du 14 avril 2015

**Sur la proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 14 avril 2015 qui s'est tenue à Arleux-en-Gohelle.

2°) délibération n°15/M06/75 – Création de l'Association de préfiguration du Pôle Métropolitain Artois-Douais

**Sur la proposition de Monsieur le Président,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **VALIDE** l'adhésion de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION à l'Association de Préfiguration du Pôle Métropolitain Artois-Douais
- **ADOpte** le projet de statuts de l'Association de Préfiguration du Pôle Métropolitain Artois-Douais,

- **DESIGNE :**

- **Monsieur Pierre GEORGET, Président de la Communauté de Communes**
- **Monsieur Jean - Marcel DUMONT, Quatrième Vice-Président**

à l'effet de représenter la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION au sein de l'Assemblée Générale de ladite association,

- **APPROUVE** le versement de la cotisation correspondant à cette adhésion et l'inscription des crédits correspondants au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire

3°) délibération n°15/M06/76 – Motion sur le projet de Réseau Express Grand Lille

ADOPTE à l'unanimité

4°) délibération n°15/M06/77 – Désignation de représentants au Conseil d'Administration du Collège Pablo Neruda de Vitry-en-Artois

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à la majorité absolue**

DESIGNE Madame Jocelyne CIESLAK, représentant titulaire et Madame Valérie RATTE, représentant suppléant, pour siéger au Conseil d'Administration du Collège Pablo Neruda de VITRY-EN-ARTOIS

5°) délibération n°15/M06/78 – Désignation de conseillers communautaires pour remplacer M. GEORGET en qualité de représentant de la Communauté de Communes à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

DESIGNE M. Jean-Luc LEROUX (*Quiéry-la-Motte*) pour siéger à la CDAC en qualité de représentant de la Communauté, pour tout projet situé à Vitry-en-Artois ; M. Georges HOUZIAUX (*Izel-les-Equerchin*) pour siéger à la CDAC en qualité de représentant de la Communauté en charge du SCoT ; M. Eric MORELLE (*Corbehem*) suppléant de M. Georges HOUZIAUX,

6°) délibération n°15/M06/79 – Répartition de la fiscalité issue des éoliennes du territoire

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE le reversement aux Communes d'implantation des éoliennes 50% des sommes perçues au titre de l'IFER pour les éoliennes ;

VALIDE la création d'un fonds de concours à destination des Communes rurales et de l'abonder à hauteur de 20% de l'IFER perçue pour les éoliennes ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7°) délibération n°15/M06/80 - Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE une répartition du FPIC selon la méthode dite « dérogation libre »,

ATTRIBUE la totalité du montant du FPIC soit 991 709 € à la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document correspondant.

8°) délibération n°15/M06/81 - Décision Budgétaire Modificative N°1 du Budget Général de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE la décision modificative n°1 au titre de l'année 2015 du Budget Général de la Communauté de Communes.

9°) Extrait délibération n°15/M06/82 - Décision Budgétaire Modificative N°1 du Budget Annexe « ZAL de Baralle »

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE la décision modificative n°1 au titre de l'année 2015 du Budget Annexe « ZAL de Baralle »

10°) Extrait délibération n°15/M06/83 - Décision Budgétaire Modificative N°1 du Budget Annexe « Espace Aqualudique Aquatis »

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE la décision modificative n°1 au titre de l'année 2015 du Budget Annexe « Espace Aqualudique AQUATIS »

11°) Extrait délibération n°15/M06/84 - Décision Budgétaire Modificative N°1 du Budget Annexe « Service de Soins Infirmiers A Domicile »

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE la décision modificative n°1 au titre de l'année 2015 du Budget Annexe « Service de Soins Infirmiers A Domicile »

12°) Extrait délibération n°15/M06/85- Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Pas-de-Calais

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes OSARTIS MARQUION à l'Agence Départementale d'Ingénierie du Pas-de-Calais, pour elle-même et ses communes membres,

DESIGNE Madame Catherine VESIEZ, en qualité de représentant de la Communauté au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence (*par la suite, le cas échéant, ce représentant pourrait être désigné pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Agence*),

ACCEPTE le versement de la cotisation fixée à 1,20 € par habitant pour l'année 2015 à l'Agence Départementale d'Ingénierie 62,

DECIDE d'inscrire le montant au budget 2015,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

13°) Extrait délibération n°15/M06/86 Acceptation de deux indemnités de sinistres

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

AUTORISE Monsieur le Président :

- A encaisser une indemnité de sinistre allouée par la Compagnie GROUPAMA ASSURANCES pour le remplacement d'un PC portable d'un montant de 489,24 €, sinistre dû aux intempéries du 10 janvier 2014,

- A encaisser une indemnité de sinistre allouée par la Compagnie AXA FRANCE IARD survenu en février 2014 lors du nettoyage du bassin sportif de l'espace Aqualudique AQUATIS (présence de sédiments dans le réseau d'eau) d'un montant de 8 327,07 €.
- A signer tous actes correspondants.

14°) Extrait délibération n°15/M06/87 Espace Aqualudique Aquatis - Gratuité des classes de 6ème des collèges de Biache-Saint-Vaast, Bourlon, Marquion et Vitry-en-Artois

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Pierre HECQUET, Vice-Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

APPROUVE la gratuité des entrées à l'espace aqualudique AQUATIS pour les élèves des classes de 6^{ème} des collèges de Biache-Saint-Vaast, Bourlon, Marquion et Vitry-en-Artois.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

15°) Extrait délibération n°15/M06/88- Personnel communautaire – Modification du tableau des effectifs

**Sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil communautaire, à l'unanimité,**

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs communautaire susdites,

AUTORISE Monsieur le Président à nommer les agents concernés et à signer tout document s'y rapportant,

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget.

16°) Extrait délibération n°15/M06/89- ERIM – Modification du temps de travail du professeur de harpe et création d'un poste de professeur de violon à temps non complet

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Pierre GEORGET, Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de porter à 4 heures la durée hebdomadaire du cours de harpe, à compter de septembre 2015
(Pour rappel, en 2014-2015 la harpe était enseignée 2 heures par semaine)

AUTORISE Monsieur le Président :

- A recruter un agent titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, pour les cours de harpe.
Il est précisé que cet emploi peut toutefois être pourvu par un agent non titulaire ; dans ce cas l'agent contractuel serait recruté sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et serait rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de ce grade (indice brut 350), auquel pourra s'ajouter le régime indemnitaire du grade de référence adopté par la Communauté
- A créer un poste de professeur de violon à temps non complet sur la base d'un volume horaire de 3 heures hebdomadaires,
- A recruter un agent titulaire du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe, pour les cours de violon.
Il est précisé que cet emploi peut toutefois être pourvu par un agent non titulaire ; dans ce cas l'agent contractuel serait recruté sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe et serait rémunéré sur la base du 1^{er} échelon de ce grade (indice brut 350), auquel pourra s'ajouter le régime indemnitaire du grade de référence adopté par la Communauté.
- A signer tout document s'y rapportant,

17°) Extrait délibération n°15/M06/90- Sport – Création d'un poste non permanent à titre contractuel

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Pierre GEORGET, Président,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un poste non permanent, à titre contractuel, d'une durée d'un an, afin de remplir la mission précitée,

DECIDE de recruter cet agent contractuel sur la base de l'article 3 alinéa 1^{er} de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, et de le rémunérer sur la base de l'indice brut 340,

AUTORISE Monsieur le Président à procéder au recrutement de l'agent et à signer tout document se rapportant à cette affaire,

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget

18°) Extrait délibération n°15/M06/91 - Modification des indemnités d'astreinte de la filière Technique

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Pierre GEORGET, Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier, à compter du 17 avril 2015, le montant de l'indemnité d'astreinte versée aux agents des cadres d'emplois de la filière technique en tenant compte des modifications apportées par le nouveau dispositif,

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget.

19°) Extrait délibération n°15/M06/92 - Rapport d'activités 2014 du service Déchets

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le rapport d'activités 2014 du Service Déchets.

20°) Extrait délibération n°15/M06/93 – Harmonisation de la redevance spéciale

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 vote contre : M.Eric MORELLE)

APPROUVE l'harmonisation de la redevance spéciale, dans les conditions précitées, afin de proposer une convention unique aux professionnels à compter du 1^{er} janvier 2016

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

21°) Extrait délibération n°15/M06/94 – Convention avec EcoDDS

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec l'éco-organisme EcoDDS, aux conditions précitées,

AUTORISE Monsieur le président à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

22°) Extrait délibération n°15/M06/95 – Conventions avec OCAD3E

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la résiliation des deux conventions signées par l'ex Communauté de Communes de Marquion avec OCAD3E,

APPROUVE les deux conventions avec l'éco-organisme OCAD3E, pour la période 2015-2020,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

23°) Extrait délibération n°15/M06/96 – Convention avec le Pacte Energie Solidarité

Le Conseil Communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Marcel DUMONT, Vice Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité absolue (1 abstention : Monsieur Eric MORELLE)

APPROUVE la signature d'une convention de partenariat avec la société Combles Eco Energies, visant à promouvoir le Pacte Energie Solidarité auprès des habitants du territoire, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Septembre 2015,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante, ainsi que tout document s'y rapportant.

24°) Extrait délibération n°15/M06/97 – ERIM : tarification des cours pour l'année 2015-2016

**Le Conseil Communautaire,
Entendu l'exposé de Monsieur Rodrigue MROZ, Vice Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

FIXE, pour l'année scolaire 2015/2016, les tarifs de l'ERIM comme suit :

	Résident			Non résident
Enseignement musical	30 €			100 €
Enseignement instrumental	Modulation pour les familles*			100 €
	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit	A partir du 3 ^{ème} inscrit	
	60 €	50 €	40 €	
Location instrument	51 €			100 €
Caution location	150 €			150 €

**La modulation du tarif concerne les familles dont les membres sont inscrits à l'ERIM et/ou aux classes théâtre.*

Possibilité de paiement en 3 fois pour les familles inscrivant plusieurs élèves. Elle n'est pas valable pour les élèves pratiquant plusieurs instruments ou disciplines (théâtre et musique).

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

25°) Extrait délibération n°15/M06/98- ERIM – Modification du règlement intérieur

**Le conseil communautaire
Entendu l'exposé de Monsieur Rodrigue MROZ, Vice Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

VALIDE le nouveau règlement intérieur de l'Ecole Rurale Intercommunale de Musique, annexé à la présente délibération.

26°) Extrait délibération n°15/M06/99- Mise à disposition de locaux pour l'ERIM et les classes théâtre

**Le conseil communautaire
Entendu l'exposé de Monsieur Rodrigue MROZ, Vice Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Président à conclure avec l'ensemble des communes membres de la Communauté de Communes une convention de mise à disposition de locaux (selon le modèle approuvé par le Conseil communautaire du 7 juin 2013) en fonction des besoins et de l'organisation des cours de l'ÉRIM et de théâtre pour l'année scolaire 2015/2016.

27°) Extrait délibération n°15/M06/100 Classes de Théâtre – Tarification pour l'année scolaire 2015/2016

**Le conseil communautaire
Entendu l'exposé de Monsieur Rodrigue MROZ, Vice Président,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

FIXE les tarifs des classes de Théâtre pour l'année scolaire 2015/2016 comme suit :

	Résident			Non résident
Cours de théâtre	Modulation pour les familles*			100 €
	1 ^{er} inscrit	2 ^{ème} inscrit	A partir du 3 ^{ème} inscrit	
	60 €	50 €	40 €	

**La modulation du tarif concerne les familles dont les membres sont inscrits à l'ERIM et/ou aux classes théâtre. Elle n'est pas valable pour les élèves pratiquant plusieurs instruments ou disciplines (théâtre et musique).*

L'accès à ces cours reste réservé aux enfants du territoire ou ayant déjà réalisé au minimum une année au sein des classes théâtre.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

28°) Extrait délibération n°15/M06/101 Demande de subvention déposée auprès de la DRAC Nord Pas-de-Calais pour la mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Le conseil communautaire

Entendu l'exposé de Monsieur Rodrigue MROZ, Vice Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la DRAC du Nord - Pas-de-Calais et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

29°) Extrait délibération n°15/M06/102 - Convention de partenariat avec la Fédération des Foyers Ruraux Nord Pas-de-Calais pour l'accueil d'un spectacle

Le conseil communautaire

Entendu l'exposé de Monsieur Rodrigue MROZ, Vice Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec la Fédération des Foyers Ruraux Nord-Pas de Calais ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget

30°) Extrait délibération n°15/M06/103 Modification du règlement de fonctionnement relatif à la facturation des déplacements effectués par les agents du Service d'Aide à Domicile pour l'aide aux courses dans le cadre d'un plan d'aide

Le conseil communautaire

Entendu l'exposé de Monsieur SAINT-AUBERT, Vice Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification du règlement de fonctionnement du Service d'Aide à Domicile,

FIXE le taux de facturation à 0,43€/kilomètre. *(Ce montant permet à la Communauté de couvrir les dépenses réalisées dans le remboursement de ces kilomètres.)*

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Affiché le 1^{er} juillet 2015

*Le Président,
Pierre GEORGET*